



Diálogos

ISSN 2177-2940



"Aqui começa o Brasil": colonisation pénale, territorialisation et mise en frontière du fleuve Oyapock. 1853-1927

<https://doi.org/10.4025/dialogos.v24i2.53572>

Samuel Tracol

<https://orcid.org/0000-0002-6725-4414>

Université de Guyane, Guyane Française. E-mail: samuel.tracol@univ-guyane.fr

Arnaud-Dominique Houte

<https://orcid.org/0000-0003-2174-9312>

Sorbonne Université, France. E-mail: arnaudhoute@aol.com

"Aqui começa o Brasil": colonisation pénale, territorialisation et mise en frontière du fleuve Oyapock. 1853-1927

Résumé: Le fleuve Oyapock constitue la frontière franco-brésilienne depuis que le traité de Berne est venu résoudre un contesté vieux de plusieurs siècles entre les deux Etats. Seulement peuplés de communautés indigènes et de quelques aventuriers, les deux rives du fleuve sont vierges de toute implantation coloniale et nationale pérenne avant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. La colonisation pénitentiaire est la formule retenue par les deux États pour combler le « vide » d'une frontière à formaliser. Les modèles pénaux circulent et sont réinterprétés en participant avec une forte intensité à la fabrique du territoire.

Mots-cles: Oyapock; Bagnes; Frontières; Territorialisation; Modernité.

"Aqui começa o Brasil": penal colonization, territorialization and border construction of the Oyapock river. 1853-1927

Abstract: The Oyapock River has been the border between France and Brazil since the Treaty of Bern came to resolve a centuries-old dispute between the two states. Only populated by indigenous communities and a few adventurers, the two banks of the river are untouched by any lasting colonial and national settlement before the second half of the 19th century. Penal colonization is the formula adopted by the two states to fill the "void" of a border to be formalized. The criminal models circulate and are reinterpreted by participating with great intensity in the making of the territory.

Key words: Oyapock; Penal Colonies; Frontiers; Territorialization; Modernity.

"Aqui começa o Brasil": colonização penal, territorialização e fronteira do rio Oiapoque. 1853-1927

Resumo: O rio Oiapoque é a fronteira entre a França e o Brasil desde que o Tratado de Berna resolveu uma disputa secular entre os dois estados. Povoada apenas por comunidades indígenas e alguns aventureiros, as duas margens do rio não são tocadas por nenhum assentamento colonial e nacional duradouro antes da segunda metade do século XIX. A colonização penal é a fórmula adotada pelos dois estados para preencher o "vazio" de uma fronteira a ser formalizada. Os modelos criminosos circulam e são reinterpretados, participando com grande intensidade na construção do território.

Palavras-chave: Oyapock; Colônias Penais; Fronteiras; Territorialização; Modernidade.

Recebido em: 06/05/2020
Aprovado em: 22/07/2020

Le Brésil a réglé tous ses incidents de frontières avec ses voisins par des accords amiables et des appels aux tribunaux internationaux d'arbitrage. Sa fierté et ses héros, ce ne sont pas des généraux, mais des hommes d'État comme Rio Branco, qui ont réussi à éviter la guerre par leur bon sens et leur esprit de conciliation. Le Brésil, replié sur lui-même, sa frontière territoriale, n'a aucun désir de conquête, aucune tendance impérialiste. (ZWEIG, 1941, p.26)

Amoureux naïf d'un Brésil longuement parcouru durant une pérégrination de six mois, Stefan Zweig n'en reste pas moins un observateur au regard précis et documenté. Venu d'une Europe en proie aux tensions nationalistes, il est le spectateur enjoué d'un pays-continent qui a comme seule doctrine de politique étrangère la paix et la souveraineté. L'Autrichien ne s'y trompe pas lorsqu'il met en scène dès l'introduction de son cheminement brésilien le plus célèbre occupant du palais de l'Itamaraty, le baron de Rio Branco, l'artisan de la « conquête du Nord ». Les marges amazoniennes, après la fixation des frontières « platines »¹, concentrent les efforts diplomatiques brésiliens dans le cadre d'une extension des frontières internes. Le règlement par le traité de Berne (1900) du contesté franco-brésilien portant sur le territoire compris entre le lac Amapá et le fleuve Oyapock fixe définitivement la frontière franco-brésilienne sur ce dernier, réglant un conflit inauguré par le traité d'Utrecht (1713). La statue du Marco Zero peut affirmer orgueilleusement face à l'Oyapock : *aqui começa o Brasil*.

Cependant, la fabrication juridique de la frontière n'est qu'un préalable nécessaire à la fixation d'une limite territoriale. Un État doit déployer sa souveraineté pour que la frontière-ligne devienne le marqueur incarné d'un territoire vécu. Son affirmation est un préalable à la sécurité et l'intégrité de la Nation, dans sa dimension organique. Les Portugais ont ainsi introduit l'élément militaire dans les confins amazoniens, et ce de longue date : le fort São José de Macapá est l'exemple le plus abouti d'une stratégie défensive de grande envergure, inscrite de manière tant stratégique que symbolique par la construction de ce véritable manifeste de pierre. Dans les espaces les plus reculés, postes militaires et présides² assurent un large maillage frontalier, qui reste néanmoins une gageure dans un espace forestier largement vierge d'implantations sédentaires pérennes. La question des frontières septentrionales du Brésil devient alors un des grands enjeux géopolitiques de la jeune République brésilienne. A la chambre des Députés, l'on s'inquiète en 1890 de « l'urgente nécessité du peuplement de nos frontières, spécialement amazonienne, encore en grande partie contestée par les gouvernements européens, et jusqu'à aujourd'hui totalement sans défense »³.

¹ Les frontières méridionales du Brésil, avec le Paraguay, l'Uruguay et l'Argentine.

² Espaces semi-ouverts de relégation et d'exil des *degradados* de la Couronne.

³ Chambre des Députés, 1890, cité par C. Romani in *Conflitos, fronteiras e territorialidades em tes diferentes projetos de colonização na Amazonia*, Tempos Históricos, Volume 18, 2o Semestre de 2014, p. 164-190, p. 174.

Il s'agit non seulement de poser des bornes mais de transformer l'espace en territoire. Portion de la surface de la terre dans sa définition géographique, la notion d'*espace* renvoie au plan du droit international au concept de *terra nullius*, bien connu des populations ibériques depuis que la bulle papale inter Caetera (1493) avait donné légitimité juridique à la colonisation de l'Amérique par les Espagnols et les Portugais. Enrichie durant la deuxième colonisation, la notion de *terra nullius* désigne dans le cadre du système de Torrens (1858) tout terrain non mis en valeur et considéré comme vacant. Les États se déclarent, au titre du Domaine, propriétaires des terrains non occupés selon les normes agricoles occidentales. Le territoire du contesté, peuplé d'aventuriers de l'or et du *pau-rosa*, et de quelques centaines d'Amérindiens, rentre alors dans cette définition, alors que le district d'Oiapoque compte à peine un millier d'habitants dans les années 1920. L'expérience de l'éphémère et utopique République de Cunani initiée par l'aventurier français Jules Gros en 1886 témoigne de l'absence de souveraineté effective et d'une forte concurrence du voisin français présent en Guyane depuis le XVII^e siècle. Il s'agit donc de territorialiser l'espace frontalier en créant les conditions de son appropriation juridique, mais aussi économique – par la valorisation agricole- et symbolique – en tant que sentiment d'appartenance et de connivence⁴. Dans un territoire où le créole guyanais est la langue majoritaire, le bourg de *Martinica*⁵ le principal point de fixation de la population et où la paroisse de Saint-Georges héberge le seul officiant et le seul registre d'état civil de la région, la *brasilianité* ne peut résulter que d'une action souveraine puissante.

Cette dynamique est à mettre en parallèle avec la valorisation coloniale de la rive française à partir des années 1850 et la fondation du bourg de Saint-Georges-de-l'Oyapock (1853). Le gouvernement colonial décide de l'implantation d'un site pénitentiaire à l'extrémité orientale de la Guyane afin d'occuper un territoire non maîtrisé. Ce projet prend appui sur les décrets de 1852 et 1853 organisant la transportation des criminels condamnés pour travaux forcés en Guyane Française. Les premières années des bagnes coloniaux de Guyane concentrent les établissements dans l'Est de la colonie. Sur les rives de l'Oyapock sont fondés les pénitenciers de la Montagne d'Argent, sur les ruines d'une habitation cultivant le café, et de Saint-Georges de l'Oyapock, à quelques kilomètres en aval du bourg de *Martinica*. L'histoire de la colonisation pénitentiaire de l'Oyapock est à la fois parallèle et diachronique : les sites français, confrontés à un taux de mortalité

⁴ Définition donnée par le site Géoconfluences (ENS de Lyon) : [<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>]

⁵ Nom donné du fait de son peuplement largement antillais.

insoutenable – 63% de forçats périssent lors de l'épidémie de fièvre jaune de 1856⁶ – et à l'improductivité des cultures caféières et sucrières sont rapidement fermés : Saint-Georges en 1863, la Montagne d'Argent en 1867. La brièveté de ces implantations ne doit pas masquer leur forts impacts spatiaux – implantation durable et continue de la colonie française à la frontière franco-brésilienne – et moraux – le bagne est désormais perçu comme un « camp de la mort », une « guillotine sèche ». Sur la rive brésilienne, le gouvernement fédéral fonde en 1922 un « noyau agricole » sous l'impulsion du sénateur du Pará Justo Chermont, membre d'une influente famille de grands propriétaires très implantée dans le futur État de l'Amapá⁷. L'actuel village de Clevelândia do Norte, à quelques kilomètres au sud de *Martinica*, est choisi pour accueillir des familles libres. Le premier projet est en effet de favoriser l'implantation de colons dans cette portion considérée « vierge » du territoire national. Il s'agit alors de porter la souveraineté de la Nation jusqu'à ses frontières septentrionales, dans le prolongement de la politique initiée par Rio Branco. Faute de volontaires, et suite à la révolution des officiers *tenentistas* de 1924⁸, le noyau de colons libres est renforcé d'une colonie pénitentiaire. Jusqu'en 1927, plusieurs centaines de détenus sont envoyés dans ces confins, hors de tout État de droit. Sont déportés un ensemble d'opposants au régime Bernardes – non seulement des *tenentistas*, mais également des anarchistes et des syndicalistes. De 1853 à 1927, la frontière franco-brésilienne est investie d'une fonction pénitentiaire qui raccorde chacune des rives au projet impérial de leurs nations respectives. En devenant des prisons et des mouiroirs, les deux territoires étudiés sont rattachés à de vastes ensembles politiques dont elles étaient jusqu'alors des marges abstraites et putatives.

Modernité coloniale, modernité pénale : réflexions liminaires.

Ces deux trajectoires nationales aux forts traits communs renvoient en effet à un même projet politique, adossé au triomphe de la modernité politique et socio-économique telle que définie par l'anthropologue Charles Piot : « ces formes culturelles, politiques et économiques associées à l'essor du capitalisme industriel en Europe durant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles et disséminées de par le monde du fait de l'expansion impériale européenne : des formes qui cependant, n'ont pas

⁶ LAMAISSON, Denis. "Le bagne de la mort". *Culture du café et situation sanitaire au pénitencier agricole de la Montagne d'Argent (Guyane française) de 1852 à 1910*. *Outre-Mers Revue d'Histoire*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2016, 104 (390-391), pp.311-340.

⁷ Le territoire de l'Amapá reste rattaché jusqu'en 1943 à l'État du Pará.

⁸ Révolution modernisatrice et nationaliste de type « jeune-turc » initiée par un groupe de sous-officiers à partir de la prise du fort de Copacabana en 1922. La révolte de São Paulo de 1924 se solde par un échec et la capture de nombreux mutins, opposés au régime conservateur des grands propriétaires *mineiros* représentés par le président Artur Bernardes.

d'essence et dont le contenu est instable et changeant ».⁹ Cette définition nous permet de relier d'emblée modernité et capitalisme : nous retenons la dynamique de concentration du capital et de dépossession de l'outil de travail comme le moteur principal de l'histoire politique, sociale et économique de la période dite contemporaine. En matière de contrôle des populations et de politiques pénales, la modernité adosse un savoir nouveau – la science criminologique – à un pouvoir au sens foucauldien – une économie des corps assumée par une gouvernementabilité désormais bureaucratisée et rationalisée. Les travaux fondateurs de l'Italien Cesare Lombroso¹⁰ identifient un « gène criminel » qu'il convient d'éloigner du corps social, par mesure prophylactique. Cette pseudo-science vient donner corps à un faisceau de représentations anciennes, séparant de manière dialectique le bon sujet du « criminel né », autant de catégories sociales rassemblées sous le vocable « bas-fonds » dans l'ensemble des sociétés occidentales (KALIFA, 2013). Ce sont bien des représentations et des dynamiques historiques structurées dans le temps long qui permettent de qualifier les politiques pénales à l'œuvre au XIX^e siècle, bien davantage qu'une immanence constitutive d'un projet politique prédéfini et étiqueté comme tel.

Cette aspiration mouvante à la modernité sous-tend la création de la prison moderne, pivot d'un ordre pénal renouvelé par deux impératifs : éloigner les incorrigibles, réhabiliter les nouvelles « classes dangereuses » nées des affres d'une révolution industrielle broyeuse d'hommes. Misère, paresse et corruption citadine fondent le « bouillon de culture »¹¹ dans lequel viennent s'épanouir petits délits et grands crimes : la prison devient donc un lieu de travail, si possible au grand air¹², dans la droite ligne de l'hygiénisme triomphant des républicains français comme brésiliens. L'installation du tout-à-l'égout dans les grandes métropoles et la construction des bagnes coloniaux procèdent de la même politique. L'ingénieur Mille, champion des réseaux d'assainissement durant le Second Empire, évoquait sa politique en matière d'immondices en ces termes : « *nettoyer dans l'eau, les perdre à l'égout et les restituer à l'agriculture* ».¹³ Il en va de même pour les *underclasses* urbaines : la Guyane et le district d'Oiapoque sont des lieux de premier choix pour accomplir l'asepsie du corps social. Les opposants politiques, réticents à ce projet total et souvent promoteurs

⁹ Cité dans COOPER, Frederic. *Colonialism in Question, Theory, Knowledge, History*. Berkeley et Los Angeles : University of California Press, 2005.

¹⁰ LOMBROSO, Cesare, *L'homme criminel : criminel-né, fou moral, épileptique : étude anthropologique et médico-légale*. Trad. de l'italien par Albert Bournet et G. Regnier, Paris : Félix Alcan, 1887.

¹¹ LACASSAGNE, Alexandre. *Les transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale, de 1810 à 1912*. Archives d'anthropologie criminelle, 1913, p. 364.

¹² C'est le modèle auburnien, triomphant partout en Occident, et privilégiant le travail collectif et silencieux dans des ateliers qui sont autant de réinterprétations carcérales de l'organisation industrielle des structures sociales et économiques des sociétés du deuxième XIX^e siècle.

¹³ STRAUSS, P. « *L'égout-modèle du Second Empire : « Un second Paris souterrain »*. In BONZON et alii. *Idées de villes, villes idéales*. Les cahiers de Fontenay n° 69-70, E.N.S. Fontenay/Saint-Cloud, mars 1993, page 136.

d'une contre-société menaçant le consensus des républiques de l'ordre, sont logiquement inclus dans les cohortes de l'exil pénal.

Les déclinaisons pénales et carcérales de la modernité sont ainsi porteuses d'une dynamique de construction du consensus et de sérialisation des pratiques sociales. Comme le souligne Anthony Giddens¹⁴, il faut d'emblée situer cette construction du corps social par les États-Nations et leurs promoteurs dans leur spatialité : « la modernité est l'homogénéisation de l'espace et du temps qui transforme la riche diversité des autoperceptions des gens dans leurs contextes personnels en une interchangeabilité impersonnelle. » Il convient non seulement d'affirmer une souveraineté mais de la mettre en scène dans la création d'un espace proprement national : quoique marginaux, les espaces frontaliers étudiés sont les organes périphériques d'une Nation et son projet unificateur. Dans des régimes libéraux et inscrits dans la modernité, l'espace colonial – dans lequel l'on peut insérer la Guyane brésilienne durant la période étudiée – constitue un terrain de lutte, où les principes directeurs du libéralisme et de la modernité rentrent en apparente contradiction. L'État de droit, fondateur de l'ordre social, cohabite, dans une même chronologie mais une géographie éclatée, avec l'État d'exception. Pour mener leur double projet global de progrès positiviste et de contrôle des populations, les deux régimes étudiés relèguent non seulement des hommes mais des territoires entiers hors du corpus constitutionnel. Faire l'histoire de la colonisation pénitentiaire revêt nécessairement deux dimensions : pénale, par la disciplinarisation des hommes, coloniale par la disciplinarisation des territoires. « Enfer vert »¹⁵ brésilien, « dernier pays où l'on peut vivre »¹⁶ pour les français, les Guyanes constituent des espaces privilégiés de ségrégation légale, sociale, spatiale.

L'on pourrait être tenté de considérer cette histoire pénale dans sa dimension éphémère : simples parenthèses, appendices du pouvoir central confinés dans un cadre chronologique très bref. C'est d'ailleurs le propre de la modernité que de se voir succéder une autre modernité. Baudelaire, poète de la modernité s'il en est, développe une science du moment : « la modernité, c'est le transitoire, le fugitif, le contingent »¹⁷. Sans y voir de contradiction, nous tenterons de démontrer le caractère fondateur de la colonisation pénitentiaire et dans la construction d'un territoire. Elles constituent les préalables à l'affirmation d'une identité collective et à l'intégration à la modernité d'espaces de confins par le truchement de leur mise en frontière. Ce moment pénitentiaire inscrit alors durablement ces territoires dans le projet national. Fugacité de l'institution mais permanence de ses héritages : les colonisations pénitentiaires constituent les couches meubles d'une

¹⁴ Cité par Frederick Cooper, op. cité.

¹⁵ Pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Alberto Rangel.

¹⁶ LAMARCHE. *La Guyane Française*. Bulletin de l'Agence Générale des Colonies, 1922, p. 216.

¹⁷ BAUDELAIRE, Charles. *Le peintre de la vie moderne*. In *Œuvres complètes de Charles Baudelaire*. t. III, Paris : Calmann Lévy, 1885.

sédimentation historique sur le temps long. D'ailleurs, Baudelaire affirme quelques lignes plus avant une ambition qui résonne comme un manifeste poétique : « tirer l'éternel du transitoire ». Transposé à l'histoire des colonies pénitentiaires, sur l'Oyapock comme dans d'autres territoires, dans une démarche d'histoire globale que nous faisons notre, la théorie baudelairienne renvoie à une passé-présent carcéral qui n'achève pas de s'étirer dans le temps long. La démarche comparatiste, connectée et globale nous engage à identifier la colonisation pénitentiaire comme un jalon fondamental de l'édification des États modernes, de l'exploitation de l'homme par l'homme par le travail forcé ou salarié et de la formation des sociétés coloniales et post-coloniales.

Comme souligné par les travaux capitaux de Clare Anderson (2019, p. 18), « *les forçats, furent des agents de l'occupation et de l'expansion impériales, des pionniers du travail. Tous les pouvoirs globaux les ont utilisés afin d'établir et repousser les frontières et limites nationales et impériales. A un degré sans précédent, les bagnards ont permis l'occupation de terres distantes des centres nationaux et impériaux, tant à travers les terres que les mers. Leur présence a laissé d'importants héritages dans le monde contemporain* ».

«Ces hommes qu'on raye de l'humanité»¹⁸ : politiques pénales et criminelles de l'ère industrielle.

Les dynamiques historiques communes entre le Brésil et la France de la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle invitent à adopter une démarche comparatiste qui vient confirmer le postulat initial d'une forte parenté des modèles sociaux, économiques, politiques et pénaux à l'œuvre dans les deux États, successivement impériaux et républicains. En tenant compte de nécessaires précautions sémantiques et en prenant garde à circonscrire la modernité dans les définitions proposées ci-avant, nous pouvons utiliser cette dernière notion pour désigner le contexte historique qui a traversé l'Occident à partir des années 1830, sous le coup de profondes mutations économiques et sociales. C'est bien l'industrialisation de l'ensemble des sociétés occidentales et par extension la formation des seconds empires coloniaux qui en est la conséquence en ligne directe et qui sous-tend une nouvelle politique en matière criminelle et pénale. La chronologie de ce mouvement s'étire sur un siècle : initiée dans les années 1780 en Grande-Bretagne, la Révolution Industrielle touche la France à partir des années 1830 et atteint le Brésil à partir des années 1890, au moins dans les métropoles du Sud. En tirant du régime d'exploitation agricole – latifundiaire comme de petite propriété – des millions de ruraux, l'industrialisation et les développements du

¹⁸ Titre de l'article publié par Albert Camus le 1^{er} décembre 1938, alors qu'il couvrait pour le journal *Alger républicain* le départ du dernier convoi de bagnards d'Alger vers la Guyane.

régime capitaliste sont fondateurs d'un prolétariat urbain. Ces classes nouvelles sont sources de réelles tensions sociales comme de représentations fortement dépréciatives. La question sociale traverse ainsi le XIX^e siècle. En Europe, les dangers du travail et les conditions misérables d'existence font craindre l'émergence d'une société duale et antagoniste qui nourrit les travaux de nombreux réformateurs sociaux. Dans le Brésil post-abolitionniste, structuré par un régime de grande propriété jamais amendé par la réforme agraire, l'industrialisation *paulista* et *mineira* renforce des fractures sociales et géographiques déjà béantes. Dans les deux pays, les structures sociales séculaires sont bouleversées et l'ordre social traditionnel menacé. Saint-Marc Girardin s'exprime alors en ces termes : « les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie, mais dans les faubourgs de nos villes manufacturières ».¹⁹

Cette dialectique bien connue distinguant bons et mauvais sujets et associant classes laborieuses et classes dangereuses trouve ses racines dans d'anciennes représentations réinvesties et renforcées par le processus de concentration du capital à l'échelle globale. La société industrielle est une société des pouvoirs qui sont autant d'aliénations : pouvoir des classes bourgeoises sur les classes populaires, pouvoir de l'Europe sur ses colonies, des centres métropolitains sur leurs marges nationales. Les sociétés sont traversées de lignes de fracture qui sont renforcées par une idéologie des « bas-fonds » (KALIFA, 2013) entendues comme « un amas confus d'éléments résiduels de toute espèce et toute origine »²⁰. Ils constituent le portrait en creux d'une bonne société et de ses valeurs dominantes, renforcée dans son pouvoir par un état de siège permanent face aux dangers plus ou moins fantasmés de ces criminels qui peuplent les faubourgs de la ville industrielle. Dans ce contexte urbain et prolétarisé sont réunies les conditions d'émergence d'une contre-société du crime, ataviquement délictueuse. La théorie marxienne n'échappe pas à cette ontologie du mal qui résonne en véritable axiome de la grammaire sociale. En termes marxistes, bons et mauvais pauvres deviennent *prolétariat* et *lumpenprolétariat*, cette dernière classe sociale constituant la force d'appoint de la bourgeoisie en refusant toute conscience de classe. Cette logique de simplification sociale est souvent le marchepied à une division raciale du corps social. Dès le bas Moyen-Âge, les « bohémiens » constituent la figure tutélaire de cet univers des bas-fonds. Dans les sociétés métisses de l'Amérique ibérique, le métis, le « sang-mêlé » est associé à la corruption du corps et de l'âme, à la dépravation et la sorcellerie. Le même Engels qui a forgé la catégorie de *lumpenprolétariat* l'identifie immédiatement à la population ouvrière irlandaise, considérée dans ses écrits de l'année

¹⁹ *Le Journal des Débats*, 8 décembre 1831.

²⁰ VEYGA (de), Francisco. *Los Lunfardos. Estudios clinicos sobre esta clase de ladrones profesionales*. 1903, cité par KALIFA Dominique. *Les Bas-Fonds*. Paris : Seuil, 2013.

1842 comme « excédentaire » et « superflue ».²¹ Dans un Brésil postcolonial et post-abolitionniste, le référent racial est encore plus puissant : « une nation métisse est une nation envahie par les criminels » affirme Laurindo Leão, professeur de Droit à la Faculté de Recife au début du XX^e siècle. Ces références raciales sont également présentes dans la politique pénale française à l'échelle impériale : régime de l'Indigénat, confinement des opposants politiques nord-africains et indochinois en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie, privation des détenus de leurs droits fondamentaux dans les bagnes coloniaux. La grammaire sociale et la grammaire raciale servent un ordre social fondé sur la concentration dans quelques mains du pouvoir et des richesses.

La persistance voire le développement d'un tel faisceau de représentations peut apparaître comme contradictoire avec l'utilisation de la notion de modernité sociale et économique, associée au libéralisme politique. Frederick Cooper le souligne, la modernité n'est ni un programme politique, ni une idéologie, ni une réalité sociale univoque et mesurable : « en d'autres termes, la construction d'une anthropologie de la modernité n'est pas une bonne stratégie de recherche. La découverte d'un discours de modernité pourrait être une démonstration révélatrice » (COOPER, 2005, p.177). La modernité relève donc davantage d'un discours diffus, participant de la mobilisation des populations et dont la cohérence apparaît dans la juxtaposition des prises de parole, des décisions politiques et d'une *technè* organisant l'ordre social et moral de régime politique dont le dénominateur commun est la fragilité. Arnaud Houte le souligne (2013) : le régime républicain vit en état de siège durant cette période transitoire entre les bouleversements de 1870 et la Première Guerre Mondiale. L'on peut aisément établir une parenté avec la vieille République brésilienne, née des divisions post-esclavagistes en 1889. L'ordre moral est à l'ordre du jour pour les deux régimes, car il constitue le meilleur garant pour des régimes en quête de légitimité. Gambetta s'exprime en ces termes lors du banquet d'Annecy de 1872 : « dans un régime républicain, l'ordre est la propre essence des choses ». Au Brésil, la République autoritaire du début du XX^e siècle est fondée sur le quadriptyque suivant : *travail, peuple, race et nation*. Les crises de régime accentuent encore la nature coercitive et conservatrice de ces jeunes Républiques. Afin d'asseoir les réformes scolaires et politiques au début des années 1880 et étouffer les tensions qui en sont nées, la loi de relégation de 1885 conduit à la condamnation pour travaux forcés en Guyane des récidivistes. Cela revient dans les faits à la criminalisation des petits délits de la misère : de manière automatique, la répétition des vols et autres larcins conduit à une condamnation à perpétuité au bagne. La crise boulangiste des années 1888-1890 en France renforce la répression politique, et la tentation antisémite dont l'affaire Dreyfus constitue le point culminant. De manière caractéristique, son protagoniste est lui aussi

²¹ Cité par Dominique Kalifa, op. cité

envoyé purger sa peine en enceinte fortifiée sur l'Île du Diable, au large de Kourou. Au Brésil, la crise de l'oligarchie *mineira* et *paulista* au pouvoir conduit au développement de l'appareil carcéral et notamment de la colonisation pénitentiaire. Les présidences Pessoa et Bernardes incarnent l'essoufflement du régime oligarchique et de la formule *café com leite*²². Au nom du positivisme assumé du régime brésilien²³, les gouvernements brésiliens des années 1920 s'inspirent des modèles autoritaires européens et notamment de l'Italie de Mussolini et du Portugal de Salazar. Les importantes diasporas des deux États respectifs jouent un rôle déterminant dans ces transferts idéologiques. Dans son ouvrage sur la colonie pénale de l'Île d'Anchieta²⁴, Dirceu Franco Ferreira va alors jusqu'à évoquer « une tropicalisation des méthodes fascistes » (FRANCO FERREIRA, 2018).

Les textes légaux produits à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle témoignent de cette cohabitation entre libéralisme – la III^{ème} République repose sur l'exercice du suffrage universel masculin, l'école obligatoire, laïque et gratuite et la liberté de la presse – et ordre social. Au Brésil, le code pénal de 1890 est sans conteste d'inspiration libérale. Il se fonde sur la condamnation et la réhabilitation par le travail du criminel. Pour la première fois, la prison constitue le mode de punition privilégiée, dans la droite ligne du mouvement de bureaucratisation de la justice mis en exergue par Foucault (1975). Déclinaison locale de cette politique judiciaire, le Code de Procédure Pénal de l'État de São Paulo de 1907 se réfère textuellement aux « classes dangereuses ». Cette rhétorique offensive est également présente dans la France de la Troisième République, qui développe dans les imaginaires comme dans le cadre légal un arsenal contre ce que Dominique Kalifa rassemble sous le vocable de « bas-fonds », en ciblant des populations considérées comme « incorrigibles ». C'est l'esprit de la loi de relégation de 1885 qui vise à éloigner du territoire national des individus dont le penchant criminel est considéré comme atavique. Ces textes répondent dans leur propre chronologie nationale au contexte de mutations socio-économique liées à l'émergence de sociétés industrielles. Au Brésil, cela se traduit au plan spatial par des mouvements initiés avec la Révolution de 1889 : urbanisation à marche forcée du Sud-Est, nourrie par l'apport migratoire des prolétariats européens – Italiens, Portugais, Allemands – et *nordestinos*, dans un contexte post-abolitionniste. Confrontée à ces bouleversements, la société brésilienne doit se prémunir d'un double écueil, social autant que racial. Ce référentiel racial est également opérant dans la France de la III^{ème} République qui vit l'apogée de son projet impérial. L'année parlementaire 1885 est non seulement marquée par le vote de la loi de relégation mais

²² Désigne le partage du pouvoir sous la Vieille République (1889-1930) entre les oligarques de l'État de São Paulo, grand producteur de café, et du Minas Gerais, grand producteur de lait.

²³ La devise « *Ordem e progresso* » est un héritage en ligne directe de la philosophie d'Auguste Comte.

²⁴ Pénitentiaire de l'État de São Paulo.

également par les débats sur l'expédition du Tonkin qui marquent la victoire du parti colonial. Ferry, président du Conseil et père des lois scolaires, en est la principale voix. La République positiviste s'appuie sur la criminologie de Cesare Lombroso et Alexandre Lacassagne pour justifier d'un « gène criminel », elle fait sienne l'anthropologie raciale de Paul Broca pour justifier de l'inégalité entre les races, fondement de l'ordre colonial. Ferry affirme alors à la Chambre : « il y a pour les races supérieures un droit parce qu'il y a un devoir, celui de civiliser les classes inférieures ». Cette pénétration de la science raciale est cependant à nuancer dans les faits : ce projet n'est pas globalisant ni traduit dans des directives réglementaires claires. L'État colonial procède avant tout d'accommodements pragmatiques, qui visent partout à en assoir le pouvoir ou plutôt les pouvoirs²⁵ En somme, aux plans social, racial et politique, les déclinaisons légales de cette « colonisation républicaine »²⁶ installent la négation de l'égalité comme régime de légalité.

L'unanimité coloniale et pénale traverse l'Occident par un réseau dense de circulations d'idées et de techniques. Il est ainsi aisé de retracer le transfert de la théorie criminologique depuis la France vers le Brésil aux débuts de la *Vieille République*. Le sénateur de l'État de São Paulo, Paulo Egydio, en est l'un des principaux vecteurs. Il convoque ainsi une mission française en 1906 pour aider à la réforme de la police locale. Egydio est à la fois un homme politique et un théoricien. Fervent zélateur des thèses de Lombroso, il affirme dans ses *Études de Sociologie Criminelle* que « toutes les forces morales, toutes les nouvelles connaissances scientifiques » doivent être mobilisées par la société contre le crime. Dans ce contexte, les colonies pénitentiaires remplissent les objectifs politiques et pénaux fixés par les centres politiques : elles produisent des territoires en situation coloniale comme réclamé par de nombreux parlementaires comme Justo Chermont précédemment cité, et permettent également d'isoler le germe criminel. La circulation des modèles correspond au partage d'une science et d'une technique pénales dont les contours sont figés à la fin du XIX^e siècle. Au Brésil comme ailleurs en Occident, le modèle dit *auburnien* triomphe. Soutenu notamment par Tocqueville au retour de son voyage américain où il l'a vu mis en pratique, réclamé par la commission d'Haussonville sur les prisons en 1873, il repose sur le travail collectif et silencieux des détenus sous le régime de l'encellulement individuel. En 1830, de façon concomitante aux travaux de Tocqueville, le Code Criminel de l'Empire prévoit au Brésil la création de maisons de correction destinées à la réhabilitation par le travail collectif des condamnés. Très discuté, le modèle de Mettray, bagne d'enfants dans le centre de la France, retient largement l'attention des criminalistes brésiliens qui en reprennent les principales déclinaisons : espace de détention semi-ouvert, travail agricole en plein air, attention portée à l'éducation des détenus. L'on

²⁵ Chambre des députés, discours du 30 juillet 1885, Journal Officiel de la République Française.

²⁶ Expression consacrée par l'historien des colonies Pierre Singavarelou.

retrouve là autant d'éléments constitutifs d'une société carcérale dont nous ferons la brève étude dans la partie suivante.

La modernité accouche alors en France comme au Brésil d'une société des disciplines. Pour reprendre le corpus foucaldien vérifié largement dans les études de cas nationales retenues, une *technè* qui s'affine et se complexifie est mise au service d'un projet total, dont les *institutions totales* – asiles, prisons, hôpitaux, bagnes...- étudiées par Erving Goffman (1968) sont les outils privilégiés en tant qu'espaces d'intense autorité et de concentrations des moyens techniques disciplinaires. Comme le souligne Theodor Adorno, « la technique est l'outil coercitif de la société aliénante ». Cette science de la peine et du contrôle des corps repose tant sur des modèles théoriques que sur des déclinaisons empiriques. La modernité – toujours en tant que discours- en permet l'acceptabilité sociale en l'insérant dans une idéologie positiviste du progrès, que l'on pourrait résumer dans ce diptyque : l'ordre dans la prospérité. Totale, la disciplinarisation des sociétés l'est également par son emprise territoriale : partout il faut « civiliser », faire flotter le drapeau de la Nation, en d'autres termes remplir « l'espace vide ». C'est donc dans la certitude des sentiments généreux et élevés que l'homme *moderne, libéral et démocrate* peut « rayer des hommes de l'humanité ». (Camus, 1938).

Vie et mort des communautés carcérales de l'Oyapock.

Ce corpus politique et pénal commande alors l'implantation de sites carcéraux *modernes* dans leur conception, dans leur architecture comme dans leur régime disciplinaire. Il s'agit alors de faire une histoire par le bas de ces sites, en confrontant modèles, projets et praxis carcéraux. C'est bien une tentative d'anthropologie sociale du carcéral dont il convient de tracer les lignes en proposant une analyse de ce que Donald Clemmer nommait les *carceral communities* [1958]. Ce terme est particulièrement indiqué pour ébaucher une étude microsociale des rapports structurant les groupes humains, qui par la contrainte pénale ou administrative, sont contraints de cohabiter dans leur quotidien voire leur intimité. Ce diptyque relationnel devient triptyque dans les colonies pénitenciaires. La peine de travaux forcés, conduit le forçat à l'extérieur du pénitenciaire. Le face à face entre détenu et surveillant est alors augmenté d'un rapport à l'extérieur, dans son acception la plus large. Malgré le discours impérial évoquant des territoires vides, les colonies pénitenciaires s'édifient dans des espaces peuplés au préalable, quoique sans organisation étatique et gouvernementale. Cette rencontre entre population pénale, administration et populations locales est fondatrice de territoires hybrides quoique devenus nationaux. Ce sera l'objet du dernier point de notre étude. L'apport numérique des colonies pénitenciaires est en effet suffisamment considérable

pour modifier les structures sociales, démographiques, économiques et politiques de l'espace frontalier. En 1859, on dénombre 600 prisonniers à la Montagne d'Argent, encadrés de « soixante-huit sous-officiers et soldats, un maréchal des logis de gendarmerie et trois gendarmes ».²⁷ A Saint-Georges, à la même époque ce sont environ 200 forçats qui peuplent le bagne. A Clevelândia du Norte, le noyau de colons libres édifiés en 1922 compte 200 habitants, dont environ 70 fonctionnaires d'État. Dans sa période carcérale, il compte entre 1 000 et 1 700 habitants selon les estimations.²⁸ A chaque fois, l'intensité de l'autorité administrative est forte et l'impact démographique de la colonisation pénale déterminant : le noyau de Clevelândia concentre à sa fermeture en 1927 près de deux tiers de la population pénale du district. Pourtant, les implantations pénitentiaires ne surgissent pas de terre sans au préalable prendre appui sur des structures préexistantes et accommodées à la nouvelle vocation pénale des espaces. Ainsi, les bâtiments de la montagne d'Argent sont édifiés sur les ruines d'une habitation abandonnée et reprennent le schéma architectural mais aussi règlementaire de l'implantation esclavagiste. Comme développé ci-avant, la colonisation pénitentiaire s'appuie par ailleurs sur une légitimation idéologique profondément ancrée dans la modernité politique. Dans la réalité des pratiques carcérales, elle repose bien davantage sur l'*agency* des trois familles d'acteurs identifiés. L'impulsion donnée par le centre politique est en effet largement dévitalisée par d'évidents effets de distance. C'est bien la *metis* des agents qui fonde un ordre colonial et pénal négocié et accommodé. Sur le modèle de Frederick Cooper (2005 ; p.191), il conviendra d'interroger les stratégies de « savoirs pratiques, enracinés dans le local, un mélange d'idéaux de changement et d'acceptation du désordre de la vie, un sentiment plus personnel des relations humaines. »

En conséquence, pour l'historien de la colonisation pénitentiaire, les populations environnantes ne sont pas les toiles de fond d'un huis-clos pénal. C'est ce qui distingue son objet d'étude de la prison étudiée par Michel Foucault (1975). Il s'agit pour ce dernier d'un espace enserré par quatre murs, où le mouvement, la circulation, les relations sont strictement délimitées. A ce titre, elle fait partie de ces institutions *totalisantes* qu'évoque Erving Goffman (1968). En grande partie ignorant la question du bagne dans son travail – probablement à cause de sa fermeture au moment de l'écriture, Foucault en donne cependant une définition éclairante, et distinctive du modèle carcéral conventionnel : « prison à l'air libre ». Dans son prolongement, nous proposons de définir la prison comme un espace semi-ouvert, ou pour reprendre l'expression de Miranda Spieler,

²⁷ Lettre du lieutenant Roux-Duremère à sa mère, écrite vers décembre 1859, cité par LAMAISSON, Denis. *Le bagne de la mort. Culture du café et situation sanitaire au pénitencier agricole de la Montagne d'Argent (Guyane française) de 1852 à 1910*.

²⁸ ROMANI, Carlo. *Clevelândia, Oiapoque: cartografias e heterotopias na década de 1920*. Bol. Mus. Para. Emílio Goeldi. Cienc. Hum., Belém, v. 6, n. 3, p. 501-524, set.-dez. 20

une « prison sans les murs » (2012). Cette organisation spatiale singulière est aux fondements d'un mode de détention qui permet des circulations et des réseaux relationnels rendus impossibles dans la prison traditionnelle, milieu confiné et presque hermétique. De vocation productive, centres de production, les colonies pénitentiaires fondent leur organisation sur la bonne marche de leur appareil productif. Il implique une circulation de la population pénale, y compris hors du pénitencier, et une confusion de l'espace de détention, de l'espace administratif, de l'espace privé des agents et des populations environnantes. Le bagne n'est pas une prison mais une ville carcérale où l'ensemble des fonctions urbaines sont concentrées sous le commandement d'une Administration Pénitentiaire toute-puissante. Au quotidien, bagnards, surveillants, personnels et populations civiles se côtoient dans une confusion pourtant vigoureusement proscrite par la théorie pénale des réformateurs modernes. Les intuitions développées par F. Cooper à propos de la société coloniale – « un sentiment plus personnel des relations humaines » - résonnent avec le propos de Marcel Mauss qui précise dans son *Essai sur le Don* (1925) que ce n'est pas seulement de l'utile qui circule. Travaillant à l'extérieur, sans possibilité réelle d'évasion dans un contexte de fort isolement, les condamnés constituent ainsi une population pénale « hors les murs » au sein d'un espace carcéral non-séparé de son environnement par l'habituel « no man's land » (COMBESSIE, 1992). Dans ce contexte d'isolement extrême, voire d'îlétité²⁹ partagé par le détenu comme par le surveillant, le prisonnier devient un autre « moi-même » (ROUSTAIN, 1998). Le travail peut même se faire sans surveillance, dans le cadre d'une véritable *ex-carceration*³⁰ : « chacun est libre de couper du bois où bon lui semble. D'ailleurs, à la réflexion, où pourrait-il aller avec sa seule hache ? » (BELBENOIT, 1938). La parenté des modèles français et brésilien est totale : si la chronologie des colonisations pénitentiaires est diachronique en limitant le regard à la région de l'Oyapock, la Guyane est toujours dans les années 1920 un vaste archipel carcéral. En colonisant ainsi ses marges septentrionales, le Brésil de Bernardes fait front à la menaçante présence française par un sinistre jeu de miroir.

Microsociété complète, rassemblant l'ensemble des fonctions sociales, réinterprétant largement la traditionnelle dialectique du « dehors et du dedans » (BACHELARD, 1957), la colonie pénitentiaire est un objet carcéral indistinct au plan spatial. Elle brouille les frontières

²⁹ Notion développée par le géographe Joël Bonnemaison et qui désigne le mode de vie des habitants de certains espaces insulaires isolés à l'extrême, dont l'ensemble de la vie, sociale, matérielle comme intime et morale est définie par l'identité insulaire et ses contraintes. Il est intéressant de relever dans la parole publique comme littéraire un lien de parenté étroit entre insularité et espace carcéral. Michel Tournier affirmait dans la revue *Silex* en 1973 : « l'île est une prison, c'est Cayenne, l'île du Diable ». Plus récemment, en 2017, le président Macron évoquait « l'île de Guyane ». Voir BONNEMAISON Joël. *Vivre dans l'île, une approche de l'îlétité océanienne*. L'espace géographique, t. XIX-XX, n°2, 1990-1991, pp.119-125.

³⁰ DE VITO, LICHTENSTEIN. *Writing a Global History of Convict Labour*. In : *The Global histories of Work*. Berlin : De Gruyter, 2016, p.65.

morphologiques, tout en renforçant à l'inverse les frontières sociales issues du monde extérieur. Les stratégies d'étiquetage³¹ des détenus y constituent un des piliers de l'ordre socio-carcéral : le pouvoir de l'Administration repose sur des stratégies de classification, d'évaluation, de gratifications matérielles et symboliques qui tracent une frontière mouvante et arbitraire entre affidés de l'autorité administrative et *outsiders*. Placé hors du champ social par l'exercice d'une peine qui se veut infâmante, le détenu doit investir des ressources sociales dans le cadre d'un véritable plan de carrière qui repose sur un étroit système de notation organisée par le personnel d'encadrement. La répartition des tâches de travail correspond ainsi dans le cas français à la répartition en trois classes des détenus : « grande peine » et travaux les plus pénibles et meurtriers pour les moins bien notés, travaux d'entretien et de manutention pour la classe intermédiaire, tâches domestiques et administratives pour les mieux notés et les plus qualifiés. La répartition des tâches correspond dans la pratique à un jeu de négociation incessant entre personnels et populations pénale, constituant le principal rouage de pouvoir quotidien de l'Administration. Cette dernière répond ainsi à deux impératifs pragmatiques dans des sites pénitenciers isolés : limiter aux cas nécessaires l'usage de la force, optimiser l'usage de la force de travail. La rétribution du détenu n'est pas seulement limitée à la nature de la tâche de travail réalisée mais aussi à ses conditions d'existence matérielle. Les *garçons de famille*, domestiques au service des personnes, des élites administratives et locales, ne regagnent même pas le pénitencier la nuit venue et dorment au domicile de leurs employeurs, auprès desquels ils sont loués. Certains, comme le cuisinier du commandant du camp des Iles du Salut, ont même à leur disposition un logement personnel. Ces exemples n'ont pas valeur d'exception. En 1905 au pénitencier de Cayenne, 431 des 474 forçats détenus sont employés à des tâches de service intérieur (pour la commune) et de service aux particuliers. Comme le soulignait Albert Londres dans sa célèbre enquête, « le bagne n'est pas une administration pénitentiaire, mais une école hôtelière » (1923).

L'Administration ne peut cependant pas agir en démiurge : inégaux dans la société des hommes libres, l'ensemble des agents -au sens sociologique- continuent de l'être en contexte carcéral. Les rapports de classe jouent à plein : le surveillant de 3^{ème} classe et sa famille partagent davantage avec la population pénale qu'avec les cadres de l'Administration Pénitentiaire. La relation détenu/surveillant procède alors de la rencontre entre deux prolétariats et deux exils. Pour reprendre Ignatieff³², la prison est un « petit relais dans l'immense système qu'est la reproduction sociale », non seulement dans la perspective des détenus mais aussi de ses agents. A Clevêlândia,

³¹ Voir BECKER, Howard. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris : Metaillié, 1985.

³² IGNATIEFF, Michel. *Historiographie critique du système pénitentiaire*. In Petit, Jacques-Guy, (dir). *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève : Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 9-17.

l'étude de Carlo Romani (2003) renvoie à une même ligne de fracture, où la catégorisation sociale transcende la dialectique homme libre/prisonnier. Ainsi, il met en exergue les fortes relations entre officiers *tenentistas* et les élites locales, illustrant que le statut social prévaut largement sur la situation pénale dans l'établissement des relations sociales, y compris dans ce contexte social singulier. Au contraire, les surveillants incarnent une figure de profonde altérité : l'officier issu des classes moyennes éduquées, ou l'anarchiste qui nourrit une haine contre l'État et ses mains agissantes, méprise et fuit la compagnie d'un corps de surveillants issu des classes sociales inférieures. Dans la classification établie par le même historien (Romani, 2011), quatre groupes constituent l'échelle sociale dans la colonie pénitentiaire de Clevelândia. Quoique « traîtres à la patrie », le groupe des officiers rebelles et des détenus anarchistes figure à la deuxième place dans la hiérarchie du camp, occupe des maisons particulières et n'est pas soumis aux travaux forcés. À la manière de Louise Michel en Nouvelle-Calédonie, le professeur José Nascimento fonde une école qui alphabétise les populations rurales environnantes, gagnant leur respect et leurs faveurs. À l'inverse, les détenus de droit comme et les « vagabonds », peuplant les prisons de l'ère industrielle, sont dévolus aux tâches les plus pénibles. Ils occupent la quatrième et dernière classe de la typologie. En Guyane, le traitement réservé aux transportés – criminels condamnés en cours d'Assises – est souvent plus favorable que le sort des relégués – récidivistes condamnés pour la répétition de menus délits. Jean-Lucien Sanchez (2013) souligne le poids des représentations dépréciatives pesant sur les relégués, tant dans la population civile, que chez les personnels et la population pénale.

De manière caractéristique, la première place de la typologie établie par Carlo Romani est occupée par un groupe très hétérogène : des rebelles ayant fait acte d'allégeance au gouvernement de la République y côtoient de véritables bandits protégés des autorités. Leur pouvoir repose sur les pressions exercées sur les autres détenus et la pratique de multiples trafics qui exploitent le triptyque relationnel agents/détenus/civils. Comme le souligne le psychanalyste Roland Gori (2013), la figure de l'imposteur est dominante dans toute société moderne en tant que l'individu qui l'incarne sait mobiliser au mieux l'ensemble des ressources sociales qui s'offrent à lui. Cette première classe de prisonnier concentrant les éléments les plus loyaux et les plus déviants du modèle pénitentiaire éclaire sur la double nature de l'ordre socio-carcéral dans la colonie pénitentiaire : *cursus honorum* du détenu par le truchement de l'obéissance tant au règlement qu'à l'arbitraire colonial, accommodements et trafics permettant de s'assurer de l'affiliation d'une population pénale nécessairement peu encline au respect de l'autorité. Le bagne est le lieu idéal pour expérimenter ce mode de gouvernement carcéral par le dépassement de la règle qui ne devient qu'un outil de dernier recours. Elle permet non seulement d'assurer l'ordre au sein de la population

pénale mais également chez les agents – parmi les plus mal payés des fonctionnaires publics- et dans la population environnante en entretenant des rentes bâties sur l'exploitation de la misère et des privations des détenus. Pourtant, comme dans les autres prisons, la possession d'argent est interdite aux forçats. Pour le cas guyanais, l'article 13 du décret du 18 septembre 1925 précise que « les forçats ne peuvent détenir aucune somme d'argent ou valeur quelconque ». ». Néanmoins, dès l'embarquement à Saint-Martin-de-Ré, le forçat se procure un *plan*, petit suppositoire de métal dans lequel il pourra dissimuler son magot, des outils nécessaires à l'évasion et même de petites armes de fortune. L'argent occupe une place centrale dans ce régime disciplinaire fait d'accommodements et de négociation. Pour le forçat, il conditionne à la fois un quotidien moins morne que l'ordinaire administratif, et les possibilités d'une évasion. Comme le souligne Oliver Davis, il contient par ailleurs une forte teneur symbolique en tant que principal vecteur d'une « analité (dé)sublimée »³³. Pour le personnel, c'est le moyen de maintenir l'ordre à moindre frais tout en améliorant sa condition. L'argent permet ainsi d'atteindre un point d'équilibre dans le cadre d'une régulation conjointe de l'espace relationnel. C'est aussi un outil au service d'un projet institutionnel totalisant. Le pouvoir constamment conservé par l'administration de revenir sur ce réseau d'illégalismes en constitue une arme fondamentale. L'étude de l'économie carcérale dans le contexte guyanais permet également de proposer une définition de la *situation coloniale* telle qu'entendue par G. Ballandier (1951). Au sommet de la « société globale », les fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire organisent, tolèrent, négocient, dirigent les termes de l'échange, dans et hors le bagne. Un réseau de solidarités interdites émerge alors. Le détenu n'est plus seulement un paria mais un autre soi-même, un camarade d'infortune avec qui l'on converse, l'on échange, l'on trafique. Elle renvoie à l'ensemble des modes d'expression de la sociabilité établie par E. Goffman en 1968 : contrainte, négociation, don et contre-don. Ce réseau relationnel déborde du cadre pénitentiaire et se diffuse sur l'ensemble du territoire environnant : le bagne s'intègre dans un marché local et colonial, de l'échelle micro, la ville, à l'échelle macro, l'Empire. Le fugitif du bagne de Clevelândia utilise ainsi les services des pêcheurs de Saint-Georges, créant une activité illégale de grande ampleur à une échelle binationale.

Ainsi, en dépit des prescriptions des réformateurs pénaux, de leur pointillisme si caractéristique, le projet pénal accouche dans son pendant colonial d'une institution pragmatique, sans dimension utopique et rédemptrice, dont le « *cheap government* » est le principe de commandement. La « lutte pour l'autosuffisance financière » devient la réalité quotidienne du bagnard (SHERMAN, 2009). Dans ce contexte de privations, d'épidémies nombreuses et de travail

³³ DAVIS, Oliver. *The 'plan': bureaucracy, cleanliness and (de)sublimated anality in the Guiana penal colony*. Communication à la conférence Internationale *Framing the penal colony*, Nottingham, 22-23 novembre 2019.

meurtrier, la mortalité atteint des sommets. Si cette réalité est commune à l'ensemble de l'archipel carcéral guyanais, les sites de Saint-Georges-de-l'Oyapock et de la Montagne d'Argent restent dans les mémoires et les représentations comme les échecs les plus retentissants de la colonisation pénitentiaire – si toutefois l'on peut considérer valide la notion de réussite en la matière. L'année 1856, marquée par une épidémie de fièvre jaune dans le bassin amazonien, voit 63% de l'effectif pénal succomber. La mortalité de 12,5% relevée chez les personnels libres frappe les esprits car elle suscite de fortes réticences au sein du corps des surveillants militaires qui voient cette affectation comme un châtement. La forte différence des taux relevés entre population pénale et personnels permet néanmoins de corrélérer conditions de travail et d'existence et mortalité. C'est bien davantage la faim, le travail de force effectué pieds nus, les conditions d'hygiène que les fièvres qui tuent des hommes pour la plupart jeunes. La médecine, marquée par l'influence de l'anthropologie raciale et de la phrénologie, associe cette surmortalité à l'inadaptation de la race blanche à l'environnement équatorial. Ces présupposés justifieront la fermeture en 1867 et jusqu'en 1885 des bagnes guyanais aux détenus venus de métropole. En revanche, dans le confort des certitudes scientifiques, l'on continue d'envoyer à une mort probable nombre de détenus coloniaux et notamment « arabes »³⁴, visiblement familiers des pluies diluviennes du bassin amazonien. Cette statistique macabre suscite néanmoins une tardive réaction de l'Administration Pénitentiaire : la fermeture des bagnes de Saint-Georges (1863) et de la Montagne d'Argent (1867) est finalement décidée. Pourtant distant d'un demi-siècle, le projet pénal brésilien reste tout autant meurtrier. Sur les 1200 forçats envoyés sur les rives de l'Oyapock, environ la moitié y ont péri.³⁵ Les rares survivants qui ont la chance de regagner le Sud du pays sont réduits à des figures haves et anémiées : « courbés, maigres, jaunâtres, sans courage, sans courage et sans vitalité », ils ont montré les marques des épreuves dans "leurs visages échaudés et cirés", dans lesquels "seuls les yeux se détachaient ... ils ressemblaient davantage à des momies". (DIAS, 1926 cité par ROMANI, 2011). La parenté de ces expériences fait la démonstration d'un discours parlementaire, politique, scientifique à valeur de dogme : jamais la confrontation aux échecs des expériences étrangères ne vient remettre en question la construction de colonies pénitentiaires nationales. La France ouvre ses bagnes coloniaux au moment où le Parlement britannique initie la fermeture des pénitenciers australiens. La colonie pénale de Clevelândia ouvre l'année suivant la publication par Albert Londres de son réquisitoire contre le bagne (1923). Cela ouvre des interrogations, partagées par les contemporains, acteurs externes comme anciens détenus et agents. Le transporté Eugène Degrave se demande ainsi en 1902 si la

³⁴ Terme générique pour désigner l'ensemble de la population pénale venue des colonies d'Afrique du Nord.

³⁵ DIAS, Everardo. *Bastilhas modernas*. São Paulo: Editora de Obras Sociais e Literárias, 1926, p. 237. Cité par ROMANI Carlo, . *Antecipando a era Vargas: a Revolução Paulista de 1924 e a efetivação das práticas de controle político e social*. Topoi, v. 12, n. 23, jul.-dez. 2011, p. 161-178.

transportation n'est pas organisée pour faire disparaître le plus de condamnés possible : « On les envoie là pour mourir et non pas pour coloniser. Plus on en supprime et mieux cela vaut »³⁶. Le témoignage empirique résonne avec une parole publique implacable. En 1890, le député Jules Delafosse justifie la mort de masse constatée dans les bagnes en ces termes : « beaucoup y mourront, je ne l'ignore pas ; mais, messieurs, les chances de mort qu'ils peuvent courir font partie de l'expiation qu'ils subissent. [...]Eh bien, j'estime que si quelques-uns d'entre eux meurent en travaillant, ils n'auront fait que réparer, dans une très faible mesure, le mal qu'ils ont fait à la société »³⁷.

Dans des sociétés très inégalitaires où la misère fait rage, dans des Républiques libérales mais point sociales, la peine doit répondre à cette loi d'airain : tout condamné ne peut vivre mieux que le plus pauvre des citoyens libres. Très rapidement, les élans utopiques du législateur laissent la place à un appareil carcéral broyeur d'hommes, une « guillotine sèche »³⁸ qui imprime sa marque non seulement sur les hommes et les communautés carcérales mais sur les territoires qui l'accueillent.

«La carte n'est pas le territoire»³⁹

L'inscription temporelle de ces communautés carcérales fut brève. Elles furent néanmoins à l'origine d'une fabrique du territoire reposant sur deux piliers : projet politique national fortement structurant des régimes politiques du Second Empire français et de la Vieille République brésilienne, création de territoires pénitentiaires inscrivant dans l'espace l'autorité publique avec une soudaineté et une intensité peu communes. Ces expériences coloniales ont ainsi valeur de tournant dans les histoires des États respectifs, non seulement par l'extension de la souveraineté vers des espaces marginaux, mais également par la concentration de la technologie coercitive propre à l'État moderne. Carlo Romani le souligne pour le cas brésilien : « l'utilisation des camps de prisonniers dans les forêts brésiliennes, largement utilisée au début de la République, a été élevée en décembre 1924 au rang de politique d'État avec la transformation de la colonie agricole de Clevelândia do Norte, à la frontière avec la Guyane Française, en colonie pénale » (ROMANI,

³⁶ DEGRAVE, Eugène. *Le bagne, affaire Rorique*. Paris : Stock, 1902, cité par LAMAISSON, Denis. "Le bagne de la mort". *Culture du café et situation sanitaire au pénitencier agricole de la Montagne d'Argent (Guyane française) de 1852 à 1910. Outre-Mers Revue d'Histoire*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2016, 104 (390-391), pp.311-340.

³⁷ Chambre des députés, séance du 28 novembre 1890. *Journal officiel de la République française*, 29 novembre 1890. Cité par Denis Lamaison, op. cité.

³⁸ Titre du célèbre témoignage de René Belbenoit. BELBENOIT, René. *Guillotine sèche*. Paris : Manufacture des livres, 2012.

³⁹ HOUTE, Arnaud-Dominique. *Le triomphe de la République, 1871-1914*. Paris : Points, 2014, p.143.

2011, p.162). Dans le cas français, l'ampleur de la colonisation pénitentiaire de la Guyane – un siècle d'existence, une quarantaine de sites, plus de 70 000 détenus, - l'installe dans une position éminente, tant dans l'appareil judiciaire que dans l'imaginaire national. Albert Londres s'appuie ainsi sur cette terrible réputation pour introduire son enquête : « depuis un demi-siècle, on dit aux enfants terribles : « si tu continues, tu iras casser des cailloux sur les routes de Guyane ». (LONDRES, 1923). En effet, la fabrique d'un territoire repose tant sur l'intégration à un espace national et la liaison à son centre politique, que sur la création d'un espace « vécu », vecteur de représentations et d'identités. « La carte n'est pas le territoire » (HOUTE, 2014) : projet messianique, la colonisation pénitentiaire échoue dans la métempsychose des condamnés, là où elle parvient à la palingénésie des territoires carcéraux.⁴⁰

Dans cette métaphysique carcérale, au commencement était le bagnard. Il est choisi comme figure pionnière du projet national, envoyé dans ses confins pour en élargir la portée. Il est alors caractéristique que l'archipel guyanais soit concentré aux frontières : d'abord sur l'Oyapock puis sur le Maroni. La fondation de Saint-Laurent-du-Maroni en 1858 répond à la visite par le directeur de l'Administration Pénitentiaire Laurent Mélinon de la colonie néerlandaise d'Albina, face au site retenu par ce dernier. Pour le Brésil, le choix du site du Clevêlandia est également dictée par la pression géopolitique s'exerçant sur la frontière contestée avec la Guyane Française. Les pénétrations d'aventuriers français dans le territoire du contesté sont nombreuses, et entretenues par la relative proximité de la capitale coloniale Cayenne distante de moins de 200km de l'Oyapock, quand il faut plus de 600km pour gagner Macapá, la capitale brésilienne la plus proche. Cas peu isolé dans un Brésil encore largement désert, la mise en valeur de l'Oyapock renvoie à un projet véritablement colonial. Le *Boletim da Sociedade Central de Imigração* assume l'usage de cette terminologie en 1890 en appelant « à fonder des colonies nationales ». La modalité de la colonisation pénitentiaire est la modalité de territorialisation de cet espace marginal retenue par les deux Etats, tant il s'agit de territoires « maudits » : en trois siècles de colonisation, la Guyane ne compte que 25 000 habitants environ et une population européenne d'environ 300 individus en dehors de l'Administration Pénitentiaire. En dehors des fièvres de l'or et du Balata, qui attirent les hommes sans que le peuplement ne soit durable et inscrit matériellement par l'édification de noyaux pérennes, les deux territoires connaissent une démographie stagnante voire négative. Ils restent sur le temps long des repoussoirs. Élisée Reclus le soulignait dans sa monumentale *Nouvelle*

⁴⁰ Il s'agit de deux notions gémellaires au sens de la philosophie grecque ancienne : la métempsychose consiste en la transmigration des hommes. En matière pénale, cela renvoie à l'utopie de la rédemption du détenu par le travail. En partant du présupposé du gène criminel, il s'agit donc d'une translation presque magique depuis l'atavisme du mal vers l'homme de bien. La palingénésie, ou « nouvelle naissance », renvoie à l'idée de « vide » spatial, et de nouveau départ sous le drapeau de la Nation dans sa dimension organique et matricielle.

Géographie Universelle, la colonisation portugaise a été soutenue jusque dans les confins amazoniens et malgré une population nationale très réduite par un projet messianique mobilisateur : il s'agit non seulement d'extraire et d'asservir, mais également d'apporter des éléments de civilisation chrétienne aux espaces conquis et à leurs habitants. Laïc, le projet républicain français participe également d'une mission civilisatrice, où le colon est le prosélyte de la religion séculière des Lumières. Faute de volontaires, faute de débouchés commerciaux dans une région très éloignée des circuits commerciaux⁴¹, et en l'absence d'une population indigène corvéable, le prisonnier-colon devient le seul recours aux deux Etats engagés dans un face-à-face impérialiste à leurs frontières. « La transportation était un moyen de punition, de dissuasion, de gestion des populations et, par l'expropriation du travail des condamnés, d'occuper et de réguler des frontières lointaines. » (ANDERSON, 2019, p1).

Dans ces espaces de frontières, « vues encore non comme une ligne en mouvement permanent, mais comme un espace de conquête incomplet » (ROMANI, 2014), l'on reconfigure les territoires par l'emprise spatiale, comprise en tant que rapport de domination et d'exclusivité. La nature prométhéenne de l'action coloniale est à placer au rang des outils coercitifs les plus puissants et durables à disposition de l'Etat colonial. L'impérialisme est véritablement un « acte de violence géographique ». ⁴² Pour fabriquer ce territoire national, les autorités procèdent méthodiquement, à la manière des théoriciens de la Nation qui partout en Europe au XIX^{ème} siècle, fondèrent ex nihilo un sentiment national, selon un mode d'emploi décrit par Anne-Marie Thiesse.⁴³ D'une certaine manière, les colons de l'Oyapock rassemblent les pièces de cette *nation en kit*. Depuis les colons romains jusqu'au agents de l'Administration Pénitentiaire, le tracé du réseau viaire est la première étape de la fabrique du territoire. Le boulevard Rio Branco, principale artère du noyau de Clevelândia do Norte, marque bien le patronage du principal artisan de la colonisation du Nord du Brésil par la République. Comme le souligne Hélène Blais, « délimiter et nommer sont deux activités géographiques qui prennent une signification particulière en contexte impérial. Elles renvoient, en effet, à l'invention des territoires en partie reconfigurés selon les normes des colonisateurs » (BLAIS, p.171). La seconde étape de cette reconfiguration territoriale réside dans l'édification d'un environnement urbain profondément hétérotopique au sens de Michel Foucault : un espace « autre », lieu privilégié de l'utopie.⁴⁴ Il s'agit alors de construire un ensemble

⁴¹ Cela explique la faible pénétration d'autres modes de travail forcé comme le régime de l'engagement largement utilisé en Guyane hollandaise et hollandaise ou bien du statut de *seringueiro*, dominant en Amazonie brésilienne.

⁴² SAID, Edward W. *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Paris : le Seuil, 1980.

⁴³ THIESSE, Anne-Marie. *La création des identités nationales. Europe, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle*. Paris : Seuil, L'Univers historique, 1999.

⁴⁴ FOUCAULT, Michel. « *Des espaces autres*. » Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, In : *Architecture, Mouvement, Continuité*, no 5 (1984): 46-49.

architectural répondant aux normes de la modernité et de l'hygiénisme, d'autant plus lors qu'il s'agit de prisons. Ces travaux ne sont pas seulement pragmatiques et utilitaires mais charrient une forte domination symbolique. Comme le souligne C. Romani (2013), l'édification de tels bâtiments est un apport totalement nouveau côté brésilien. Elle permet à la fois de renvoyer aux Français l'image d'un pays également civilisé, et de reléguer le mode de vie nomade et libre d'Etat précédemment en cours dans le district d'Oiapoque comme le signe d'un niveau inférieur de civilisation. Le bourg de Martinica est ainsi, en creux, relégué à un statut de contre-modèle. Les bagnes sont alors de véritables monuments de brique à la modernité, projet englobant et transnational. Il est d'ailleurs frappant d'observer la gémellité des bâtiments du noyau de Clevelândia do Norte et du camp de la Transportation à Saint-Laurent-du-Maroni, pourtant distants de 500km. Ce cadre installé, l'emprise territoriale du colon peut s'étendre à son environnement en bouleversant les rapports économiques – l'on a vu combien les populations voisines étaient impliquées dans les trafics mais aussi dans l'approvisionnement des détenus et des transfrontaliers – en restreignant ou au contraire créant des circulations. « La ville coloniale tirée au cordeau, les frontières artificielles, les reconversions agricoles forcées et les bouleversements des rapports villes-campagnes sont autant de symboles de l'emprise spatiale du fait colonial. » (BLAIS, p169). Ce cadre installé, l'histoire des deux espaces peut commencer : pour les gouvernements respectifs, ce qui précède l'installation pionnière des forçats constitue une protohistoire exclue du récit national. Prométhéenne, la colonisation l'est assurément : la colonisation est un des *pyromènes*⁴⁵ de l'Etat moderne, apportant un élan créateur et vital sur les cendres de formes de vie humaine occultées.

Par ce processus de territorialisation et d'intégration à l'espace national, les puissances colonisatrices fabriquent une frontière. Désormais, par la présence matérielle et symbolique de l'Etat, l'Oyapock devient à partir des années 1920 une frontière-ligne, à la fois conséquence et objectif de la colonisation pénitentiaire. Fixation des populations dans des noyaux de peuplement, francisation et *brasilianisation* des territoires, contrôle des flux d'hommes et de marchandises sont le pendant de cette politique territoriale. Il s'agit de repousser les *limes* du monde barbare, en transformant l'abstraction cartographique en expérience vécue pour les populations frontalières. La projection vers les marges de la Nation relève d'une force centripète qui nourrit le projet étatique : « le tracé des frontières permet l'établissement des cartes, qui participent directement de l'invention des Etats ». (BLAIS, 2013, p.172). « Plébiscite de tous les jours » dans la définition canonique posée par Ernest Renan, la Nation est une construction empirique. Elle renvoie dans une conception impérialiste partagée par le Brésil et la France à une dynamique impériale centripète, où la

⁴⁵ Manifestation de l'élément feu dans la terminologie développée par Gaston Bachelard dans *Psychanalyse du feu*. Paris : Gallimard, 1949.

légitimité de l'autorité politique repose sur une constante dynamique expansionniste.⁴⁶ Sans contredire Stefan Zweig qui soulignait son pacifisme ontologique, le Brésil nourrit son récit national et son aspiration messianique par la colonisation de son immense espace intérieur. Pays-continent, il poursuit un projet de très long terme parent de la conquête de l'Ouest opérée à la même époque par les États-Unis. A ce titre, la colonisation pénale relève de ce projet mobilisateur, qui dans le cas brésilien n'est pas achevé et continue de structurer la parole publique et le projet national. Elle participe alors d'une dialectique centre/périphérie créatrice à la fois de marges et de centralités. En rattachant le territoire frontalier à l'espace national, les deux États les marginalisent de fait. Il devient un espace de confins, étiqueté comme tel, dernier jalon de l'espace national et voués à accueillir les portions « pathogènes » du corps social. A l'inverse, la mise en frontière et la territorialisation de ces espaces les relie de manière intense aux centres de pouvoir, sans intermédiaire. En étant placés dans un régime juridique d'exception, ces territoires sont dévoués à l'action de l'État dans ses fonctions les plus régaliennes : surveiller et punir, contrôler les populations. En Guyane, les criminels les plus connus, les détenus politiques d'envergure nationale et des détenus de l'ensemble de l'Empire sont rassemblés. A Oiapoque, ce sont des prisonniers politiques venus de Rio de Janeiro et Sao Paulo qui peuplent le pénitencier. Comme souligné par C. Romani (2013), Clevelândia devient un des lieux de concentration politique et intellectuelle les plus denses du pays. Par ailleurs, par l'activité pénitentiaire, les territoires de l'Oyapock sont reliés à leur centre politique par des transports maritimes réguliers. Il était possible de faire route depuis Clevelândia do Norte vers Rio de Janeiro en demeurant sur le même vapeur, quand aujourd'hui il convient d'emprunter une longue piste puis faire plusieurs correspondances aéroportuaires à travers le pays. Les colonies pénitentiaires constituent à n'en pas douter des points nodaux à l'échelle nationale et impériale, entre profonde et durable marginalisation et étroite connexion au pouvoir central.

Sur ces fondements s'établissent des identités propres dont il convient de délimiter les frontières : s'agit-il d'une nationalisation des populations et des territoires ou au contraire la création *ad hoc* d'un territoire transfrontalier ? A n'en pas douter, il est souhaitable de se prémunir de toute volonté d'étiquetage et d'essentialisation, mais au contraire de retracer les superpositions identitaires dans ces territoires polymorphes et mouvants. Dans ce but, la notion de frontière hybride développée par le philosophe Amadeo Lopez est éclairante. Il la définit comme un « lieu de séparation et d'union, la frontière a cette caractéristique d'introduire entre le Même et l'Autre cette zone ambiguë – zone frontalière- et en même temps en dedans et en dehors des relations avec

⁴⁶ COOPER, F., BURBANK, J. *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*. Paris : Payot, 2011.

l'autre et avec soi-même ».⁴⁷ En posant la question du national, et donc de la nationalité, non seulement dans sa dimension bureaucratique mais identitaire, la mise en frontière impose une nouvelle dialectique, familier/étranger liée à la construction d'un espace scindé entre l'*ici* et le *là*. « On veut fixer l'être » (BACHELARD, 1957, p.192) et ainsi faire pénétrer le national dans l'ontologie personnelle des individus. La colonisation pénitentiaire participe donc à fabriquer des français et des brésiliens. Elle est vectrice linguistique, par la puissance du formulaire administratif mais aussi la construction d'écoles pour les personnels. Elle est vectrice culturelle par l'apport des usages et pratiques venues des métropoles. Elle est vectrice sociale et anthropologique, en installant comme modèle hégémonique la vie sédentaire, la pratique religieuse chrétienne, la lecture du journal. Sur ce dernier point, la question du vêtement est tout à fait éclairante. Un style colonial français, ni métropolitain, ni conforme aux canons locaux, se généralise dans la colonie guyanaise, au mépris des impératifs climatiques qui imposeraient une tenue plus légère. Mais il s'agit bien de créer une humanité nouvelle. Comme le souligne l'intellectuel camerounais Achille Mbembé, « à l'instar de l'islam et du christianisme, la colonisation est un projet universalisant. Son but ultime est d'inscrire le colonisé dans l'espace de la modernité. »⁴⁸ De cette modernisation à marche forcée, naît, comme dans l'ensemble de l'espace colonial, une identité négociée et mouvante. La colonisation, pénitentiaire comme plus conventionnelle, est avant tout un vaste mouvement globalisant, connectant les espaces, multipliant les contacts. En ce sens, il faut replacer la colonisation pénitentiaire dans une histoire migratoire. Par essence, la transportation consiste en un déplacement et une mise en contact forcées des populations. Personnels et population pénale partagent une même fonction de passeur. Ainsi, par ruissellement, la création du noyau de Clevelândia crée les conditions du développement du bourg de Martinica, future Oiapoque. « Des personnes à la mentalité plus avancée, avec d'autres habitudes que les seules guyanaises, étaient arrivées. De cette manière, à la manière de l'archipel de la baie de Marajó (...) ils commençaient à faire partie de ce que nous appellerions de nos jours « la nouvelle communauté » »⁴⁹. L'idéologie de la frontière-ligne ne résiste pas à l'*agency* des populations frontalières. C'est bien un nouveau territoire qui apparaît, superposant traditionnel et moderne, stratifiant usages locaux et externes, empilant identités nationales en construction et identité transfrontalière persistante et renouvelée. Les pratiques musicales sont illustratives d'un certain syncrétisme oyapockois. On dance longtemps le *kaseco* côté brésilien, danse antillaise très pratiquée par les créoles guyanais. Aujourd'hui, zouk

⁴⁷ LOPEZ, Amadeo. *Présentation. La notion de frontière*. In : América. Cahiers du CRICCAL, Année 1993, 13, pp. 7-20. Cité par Romani, 2014, op. cité.

⁴⁸ MBEMBE, Achille. *On the power of the false*. Public Culture, 14, 2002, p634. Cité par Frederick Cooper, 2005, p.192

⁴⁹ Témoignage de M. Rocque, Archives de l'Etat du Para, dossier Martinica. Cité par Carlo Romani, 2010.

et reggae au Brésil, *carimbó* paraense en Guyane Française témoigne de la persistance des interpénétrations.

La colonisation pénitentiaire, une histoire amazonienne. Propos conclusifs.

« Bien des métaphysiques demanderaient des cartographies » (BACHELARD, 1957, p.192). Dans les deux espaces qui ont concentré notre étude, la cartographie précède le territoire. En fondant des identités mêlées et mouvantes, les puissances impériales ont une action sur les espaces comme sur les individus. Totalisants, les projets pénitentiaires de l'Oyapock tracent alors des cartographies intimes en spatialisant les métaphysiques individuelles comme collectives. En ce sens, les colonies pénitentiaires sont des institutions profondément situées, fondatrice d'une expérience sensible qui mêle expérience carcérale et environnementale. De cette manière, l'histoire des colonies pénitentiaires relève d'une histoire des représentations qui participe d'une histoire amazonienne. Comme le soulignait Genet lors d'un entretien enregistré à la fin de sa vie (1983), ce qu'il reste d'une existence, c'est « une histoire et une géographie ».

L'histoire de l'Oyapock ne commence pas avec l'installation du premier bagne français en 1853 et brésilien en 1924. Elle ne devient cependant que française et brésilienne, nationale et impériale, à ces dates. Il faut alors rattacher l'histoire de ce fleuve à une histoire générale du bassin amazonien. La grande marche vers l'Ouest, initiée dès le XVII^e siècle par le colonisateur portugais, touche ces rivages au début du XX^e siècle. Pour la Guyane, il s'agit d'une énième tentative isolée d'une colonisation dispersée, à replacer dans une histoire coloniale dans le temps long. C'est à chaque fois l'histoire d'un peuplement par tâches voir par pointillés. En ce sens, la territorialisation de l'Oyapock comme de l'Amazonie est profondément archipélagique. L'immensité verte y remplace l'infinité maritime : l'expérience amazonienne est fondamentalement insulaire. L'individu est d'abord confronté à la relégation et la solitude. L'on retrouve alors une parenté dialectique entre espace forestier et espace maritime. L'œuvre de Ladislau, *Terra Immatura*⁵⁰ (1924) synthétise cet héritage discursif aux racines anciennes. Il décrit un « lieu d'illusion de splendeur et où une civilisation resterait cachée au milieu de l'immensité de sa forêt » (p.30). Dans cet isolement absolu vivent des « hommes étrangers à leur propre terre ». L'identité amazonienne se tisse alors de paradoxes : paradis comme enfer, terre indigène et de déracinés, terre de liberté et d'emprisonnement, terre de fortune et de dénuement, c'est dans l'imaginaire national la « Canaan brésilienne », qui structure rêves et angoisses, grandeurs et misères de la Nation.

⁵⁰ LADISLAU, Alfredo. *Terra Imatura*. Manaus : Editora Valer, 2008,

Ladislau fait de cette terre promise un projet politique. « L'Amazonie a besoin d'être envahie par des vagues humaines successives et massives, d'une race différente de la nôtre, parce qu'elle n'a pas de capacité d'initiative. » Cette affirmation concentre les deux piliers de la politique impériale en Amazonie : combler le « vide », déposséder les Amazoniens de leur Amazonie. Repris par le président Vargas dans ses discours, la rhétorique de Ladislau conduit à tracer une ligne de partage entre l'homme amazonien aventureux, paresseux, menant la vie facile à l'action de l'État et d'acteurs entreprenants, aidant l'homme amazonien à s'emparer de son propre territoire. Il est caractéristique que l'on donne davantage de crédit à des criminels et des ennemis de l'État venus des métropoles qu'aux populations locales pour mettre en valeur les territoires des Guyanes française et brésilienne. De manière tout à fait exemplaire, Vargas reprend les fables de la Fontaine pour opposer la Cigale amazonienne à la Fourmi métropolitaine. Il faut donc fixer l'homme dans un noyau de population, métonymie de l'État moderne, sédentaire et discipliné. Dans la droite ligne de ces ségrégations socio-spatiales et raciales, la colonisation pénitentiaire apparaît, en imposant le travail forcé et en important des travailleurs occidentaux, comme le remède idéal à la paresse de l'Indien. La transportation enfante alors deux relégations : celle des déportés pénaux et celle des hommes libres dans leur propre territoire.

Le projet de Vargas est ramassé dans un discours au titre évocateur, « le destin brésilien de l'Amazonie », prononcé le 31 janvier 1940 à Belém : « Les faits et les conquêtes de la technique prouvent [...] qu'avec notre propre exemple, comment il est possible, sur les rives du grand fleuve, d'implanter une civilisation unique et singulière, riche d'éléments vitaux et apte à croître et prospérer. » Pourtant, un regard nécessairement critique impose une unique conclusion : la territorialisation de l'Amazonie a contribué à sa barbarisation. Si elle est centrale dans l'imaginaire national, dont le territoire s'étend d'Oiapoque à Xui, la frontière franco-brésilienne est associée à la tenace image de « l'enfer vert ». En France, la puissance évocatrice du bagne fait de ce terme un synonyme de Guyane. L'expérience carcérale est non seulement fondatrice d'une identité territoriale honteuse, reposant sur l'expérience de la souffrance, mais également d'une pratique de l'État qui n'est jamais devenue complètement normalisée. L'intérieur de la Guyane reste soumise à l'administration directe de l'autorité centrale, sans droit politique et civique pour les populations, jusqu'en 1969 sous le toponyme colonial de « territoire de l'Inini ». C'est en même temps un état sous-administré, qui ne répond pas aux besoins des communautés. L'historien interroge alors la modernité : « pourquoi à telle époque les « modernes » ont-ils tenté de rendre tout le monde moderne, et pourquoi à telle autre époque ils n'en ont rien fait ? » (COOPER, 2005, p.190). En somme, l'Amazonie apparaît encore comme un territoire-cobaye : installation d'un centre spatial en Guyane à partir de 1967 par l'expropriation de dizaines de familles, projets titanesques de centrales

hydroélectriques dans la chaîne des Tumuc Humac au Brésil, en dépit des enjeux environnementaux et de la présence de peuples autochtones. Partie d'un mauvais pied avec l'installation d'institutions carcérales, la présence étatique prolonge à l'infini le règne de l'arbitraire dans ses marges amazoniennes.

Aujourd'hui, l'Oyapock est le théâtre d'échanges de plus en plus intenses – en témoigne la construction d'un pont binational en 2008 – en même temps que de nouveaux motifs de replis et de fermeture. La question migratoire se greffent aux difficultés économiques et identitaires déjà rencontrées par les populations locales pour en faire un espace sous pression. La mémoire de la prison, occultée car peu visible et peu inscrite dans la durée, doit être réinvestie dans un territoire encore perçu comme un lieu d'exil : des populations venues de tout le territoire brésilien s'y concentrent désormais, par le jeu des mutations administratives comme dans le cadre de migrations économiques. Sur la rive française, la genèse pénale de la territorialisation de l'Oyapock renvoie à la question du projet politique et social dans des territoires aujourd'hui désertifiés. Le chercheur doit s'efforcer de dépasser les frontières nationales d'analyse afin de retracer des lignes de fortes convergences, autant que la diversité des sociétés amazoniennes. En prenant appui sur une analyse historique spatiale et environnementale, une histoire pan-amazonienne s'ouvre, riche de perspectives. Parce que, comme le poète, il participe à « tirer l'éternel du transitoire »⁵¹, l'historien révèle des chronologies et des cartographies du fatras des mémoires incomplètes et des reconstructions hasardeuses. Il aide à rendre le territoire intelligible à ses habitants. C'est sûrement une clé d'entrée de l'affirmation des amazoniens par eux-mêmes, au-delà d'histoires nationales qui les placent de fait en situation d'extranéité. Pour eux, comme pour les prisonniers, et toutes les « vies fragiles »⁵², l'historien et son matériau l'archive « livrent un non-dit »⁵³. En le formulant autrement, ils donnent la parole aux sans-voix.

*Na negrao solidao deste degrade infinido,
Neste recanto agreste onde a malaria impera,
Numa angustia ferina e atroz que desespera
A vida a pouco e pouco se vai, alem sumindo*⁵⁴.

⁵¹ Baudelaire, Charles. Op. cit.

⁵² En référence à l'ouvrage d'Arlette Farge, *La vie fragile : Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Paris : Hachette, 1986.

⁵³ Citation tirée de l'indispensable ouvrage de la même Arlette Farge, *Le goût de l'archive*. Paris : Seuil, 1989.

⁵⁴ Quatrain issu d'un poème de Domingo Braz, détenu à Clevelândia do Norte, et écrit en 1925. Cité par C. Romani dans sa thèse de 2003. « Dans la solide obscurité de cet exil infini/

Dans ce recoin agraire où règne le paludisme/ Dans une angoisse féroce et atroce qui désespère/ La vie s'en va peu à peu, jusqu'à disparaître. »

TRACOL, Samuel; HOUTE, Arnaud-Dominique. "Aqui começa o Brasil": colonisation pénale, territorialisation et mise en frontière du fleuve Oyapock. 1853-1927

Referencies

BALANDIER, Georges. *La situation coloniale. Approche théorique*. In : Cahiers internationaux de sociologie, vol. 11, 1951, p. 44-79, p. 76.

BECKER, Howard. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris : Metaillié, 1985.

BELBENOIT, René. *Guillotine sèche*. Paris : Manufacture des livres, 2012.

BLAIS, Hélène. *Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales*. In : SINGAVARELOU, Pierre. *Les Empires coloniaux. XIXè-XXè siècles*. Paris : Points, 2013.

BONNEMAISON, Joël. *Vivre dans l'île, une approche de l'îlêité océanienne*. L'espace géographique, t. XIX-XX, n°2, 1990-1991, pp.119-125.

BRONI DE MESQUITA, Thiago. *A era Vargas e a marcha em direção às terras da Amazônia : discursos e prática política em tempos de revolução e guerra*. In : OLIVEIRA DE SOUZA, S., GAIA FARIAS, W., *Militares, poder et sociedade na Amazônia*, Belém : Editora Açai, 2016.

COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 1992.

DAVIS, Oliver. *The 'plan': bureaucracy, cleanliness and (de)sublimated anality in the Guiana penal colony*. Communication à la conference Internationale *Framing the penal colony*, Nottingham, 22-23 novembre 2019.

DIAS, Everardo. *Bastilhas modernas*. São Paulo: Editora de Obras Sociaes e Literárias, 1926.

FRANCO FERREIRA, Dirceu. *Rebelião e Reforma Prisional em São Paulo: uma História da Fuga em Massa da Ilha Anchieta em 1952*. São Paulo : Revan, 2018.

GORI, Roland. *La fabrique des imposteurs*. Paris : Les Liens qui Libèrent, 2013.

HOUTE, Arnaud-Dominique. *Le triomphe de la République, 1871-1914*. Paris : Points, 2014.

IFNATIEFF, Michel. *Historiographie critique du système pénitentiaire*. In Petit, Jacques-Guy, (dir). *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris/Genève : Librairie des Méridiens, Médecine et Hygiène, 1984, p. 9-17.

KALIFA, Dominique. *Les Bas-Fonds*. Paris : Seuil, 2013.

LACASSAGNE, Alexandre. *Les transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale, de 1810 à 1912*. Archives d'anthropologie criminelle, 1913, p. 364.

LAMAISON, Denis. *"Le bagne de la mort". Culture du café et situation sanitaire au pénitencier agricole de la Montagne d'Argent (Guyane française) de 1852 à 1910*. Outre-Mers Revue d'Histoire, Société française d'histoire d'outre-mer, 2016, 104 (390-391), pp.311-340.

LOMBROSO, Cesare, *L'homme criminel : criminel-né, fou moral, épileptique : étude anthropologique et médico-légale*. Trad.de l'italien par Albert Bournet et G. Regnier, Paris : Félix

TRACOL, Samuel; HOUTÉ, Arnaud-Dominique. "Aqui começa o Brasil": colonisation pénale, territorialisation et mise en frontière du fleuve Oyapock. 1853-1927

Alcan, 1887.

LONDRES, Albert. *Au bagne*. Paris : Aubier, 1992 (1^{ère} ed. 1923).

OLIVEIRA DE SOUZA, S., GAIA FARIAS, W., *Militares, poder et sociedade na Amazônia*, Belém : Editora Açai, 2016.

ROMANI, Carlo. *A história entre o oficial e o lendário: interações culturais no Oiapoque*. Antíteses, vol. 3, n. 5, jan.-jun. de 2010, pp. 145-169

ROMANI, Carlo. *Clevelândia, Oiapoque: cartografias e heterotopias na década de 1920*. Bol. Mus. Para. Emílio Goeldi. Cienc. Hum., Belém, v. 6, n. 3, p. 501-524, set.-dez. 2011

ROMANI, Carlo. *Antecipando a era Vargas: a Revolução Paulista de 1924 e a efetivação das práticas de controle político e social*. Topoi, v. 12, n. 23, jul.-dez. 2011, p. 161-178.

ROMANI Carlo. *As representações nacionais e a população residente em territórios litigiosos: o caso do Contestado franco-brasileiro. Uma reflexão teórica sobre as áreas de fronteira*. Anais Eletrônicos do 14o Seminário Nacional de História da Ciência e da Tecnologia – 14o SNHCT - Belo Horizonte, Campus Pampulha da Universidade Federal de Minas Gerais – UFMG 08 a 11 de outubro de 2014

SANCHEZ, Jean-Lucien. *À perpétuité. Relégués au bagne de Guyane*. Paris : Vendémiaire, 2013.

SHERMAN, Taylor C. *Tensions of Colonial Punishment: Perspectives on Recent Developments in the Study of Coercive Networks in Asia, Africa and the Caribbean*. *History Compass*, 7 (2009), pp. 659–677, 661

ZWEIG, Stefan. *Le Brésil, terre d'avenir*. Luxembourg : l'Aube, 1992.